



SAS CHEZEAUBERNARD DES SAVOIE

3, rue de Vénétié
Annecy-le-Vieux
74940 ANNECY



Site internet : annecy.chezeaubernard.fr
Email : contactannecy@chezeaubernard.fr
Téléphone : [04 50 66 46 79](tel:0450664679) | Fax : [09 70 62 52 95](tel:0970625295)

Compétence nationale pour les constats

Me Justine PALLE

Me Aurélie VASSEUR

Commissaires de Justice Associées

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Expédition

Référence : 14598

LAN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE VINGT-QUATRE JANVIER,

A LA REQUÊTE DE :

La **COMMUNE DE LA CLUSAZ**, prise en ses locaux de la mairie située 1 Place de l'Eglise, à LA CLUSAZ (74220), représentée par son maire exercice, Monsieur Didier THEVENET, domicilié en cette qualité à ladite mairie,

Lequel m'a exposé :

Que la commune de LA CLUSAZ a prescrit par arrêté municipal n°2025/032 en date du 17/01/2025, une enquête publique relative au projet d'aménagement du secteur de Balme, remplacement du télésiège et aménagement des pistes de ski.

Que l'avis d'ouverture de cette enquête publique a été affiché sur plusieurs sites de la commune requérante ainsi que sur la commune de La GIETTAZ (73590).

Qu'en conséquence, pour la sauvegarde des droits de la commune requérante, il me requiert de procéder à toutes constatations utiles quant à l'existence de ces affichages.

Déférant à cette réquisition ;

Je, Maître Justine PALLE, Huissier de Justice associée au sein de l'étude SAS CHEZEAUBERNARD DES SAVOIE, sise à ANNECY, 3, rue de Vénétié,

Me suis transportée ce jour, sur les communes de LA CLUSAZ (74220) et la GIETTAZ (73590), où j'ai procédé seule aux constatations suivantes :

• **Affichage 1 :**

Constatations réalisées en présence de Monsieur Michael RECHON-REGUET, responsable projets et animateur pour la compte de la société SATLEC.

Sur le parking de Balme, situé Route des Chenons 74220 LA CLUSAZ, au-devant de la gare de départ du télécabine de Balme, fixé sur un poteau en bois, j'ai constaté la présence d'un affichage, format A2 sur fond jaune, intitulé "Avis d'ouverture d'une enquête publique, projet d'aménagement du secteur de balme, remplacement du télésiège et aménagements de pistes de ski".



• **Affichage 2 :**

Constatations réalisées en présence de Monsieur Michael RECHON-REGUET, responsable projets et animateur pour la compte de la société SATLEC.

Etant au-devant de l'entrée de la gare amont du télésiège "Col de Balme", à gauche du totem de cette remontée, fixé sur un piquet en métal planté en neige, j'ai constaté la présence d'un affichage, format A2 sur fond jaune, intitulé "Avis d'ouverture d'une enquête publique, projet d'aménagement du secteur de balme, remplacement du télésiège et aménagements de pistes de ski".



- **Affichage 3 :**

Constatations réalisées en présence de Monsieur Michael RECHON-REGUET, responsable projets et animateur pour la compte de la société SATLEC.

Etant en haut du télésiège "Col de Balme", fixé sur le garde-corps en bois du poste de secours, j'ai constaté la présence d'un affichage, format A2 sur fond jaune, intitulé "Avis d'ouverture d'une enquête publique, projet d'aménagement du secteur de balme, remplacement du télésiège et aménagements de pistes de ski".

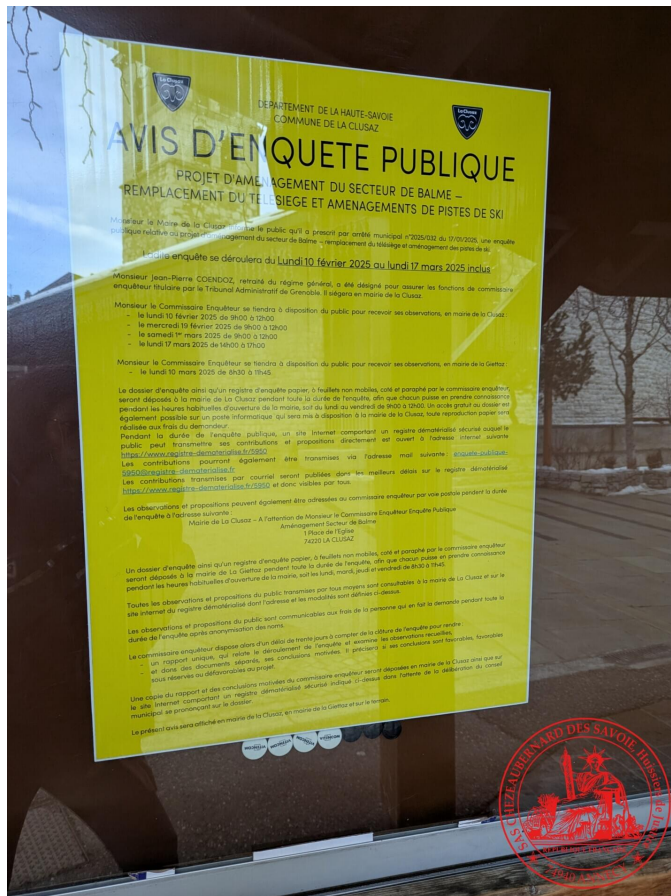




- **Affichage 4 :**

Etant au-devant de la mairie de La Clusaz située 1 Place de l'Eglise 74220 LA CLUSAZ, sur le panneau d'affichage situé à l'extrémité gauche de la façade, j'ai constaté la présence d'un affichage, format A2 sur fond jaune, intitulé "Avis d'ouverture d'une enquête publique, projet d'aménagement du secteur de balme, remplacement du télésiège et aménagements de pistes de ski".





- **Affichage 5 :**

Etant à la mairie de La Giettaz située 34 Place de l'Eglise 73590 LA GIETTAZ, sous le préau où se trouvent les panneaux d'affichage de la commune, sur le deuxième panneau en partant du côté droit, j'ai constaté la présence d'un affichage, format A2 sur fond jaune, intitulé "Avis d'ouverture d'une enquête publique, projet d'aménagement du secteur de balme, remplacement du télésiège et aménagements de pistes de ski".





Les photos indiquées ci-dessus resteront annexées à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit à la requérante.

SOUS TOUTES RÉSERVES - DONT ACTE -

Coût de l'Acte

Arrêté du 28 février 2020

Droit fixe	550,00€
Sous-Total HT	550,00€
TVA 20,00%	110,00€
Total TTC	660,00€

L'Huissier de Justice soussigné

Maître Justine PALLE



